

DELIBERATION DD2021_122

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	52
Votants	68
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 septembre 2021

LE 30 septembre 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

DÉSIGNATIONS DE MEMBRES COMPLÉMENTAIRES AU SEIN DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU GRAND PÉRIGUEUX

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. CHANTEGREIL, M. PERPEROT, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. AMELIN, M. PALEM, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, M. COURNIL, M. REYNET, M. TALLET, M. MALLET, Mme TOURNIER, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. CAREME, M. GASCHARD, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. PASSERIEUX
Mme ARNAUD donne pouvoir à Mme LABAILS
M. PARVAUD donne pouvoir à M. SUDREAU
M. FALLOUS donne pouvoir à M. PALEM
Mme COURAULT donne pouvoir à M. MARSAC
Mme DOAT donne pouvoir à M. MARSAC
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme REYS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. LAVITOLA donne pouvoir à M. DELCROS
Mme MARCHAND donne pouvoir à Mme LABAILS
M. CHAPOUL donne pouvoir à M. JAUBERTIE

DÉSIGNATIONS DE MEMBRES COMPLÉMENTAIRES AU SEIN DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU GRAND PÉRIGUEUX

Vu le code général des collectivités ;

Considérant que suite à la décision de confier de nouvelles délégations à des conseillers communautaires, il est nécessaire de revoir la composition du bureau et de modifier une représentation dans un organisme extérieur.

Qu'en effet, par délibération en date du 16 juillet 2020, il été décidé que la composition du bureau communautaire serait la suivante :

- Le Président
- Les Vice-Présidents
- Les maires de communes membres qui ne sont pas Vice-Présidents ou conseillers communautaires délégués
- Les conseillers communautaires délégués.

Que la désignation des membres du bureau devant se faire individuellement par élection au scrutin uninominal à bulletin secret, les conseils communautaires des 16, 23 juillet 2020 et 8 juillet 2021 ont procédé à ces désignations portant à 59 le nombre de membres du bureau.

Que de nouveaux conseillers ayant reçu délégation de la part du Président et conformément à la délibération portant création du bureau, il convient que ces conseillers délégués soient élus afin qu'il puissent siéger dans cette instance.

Que les élus concernés sont :

- Monsieur FALLOUS conseiller délégué à la démographie médicale
- Monsieur LAGUIONIE conseiller délégué aux Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Procède aux élections et décide après un vote à bulletin secret pour chacun des conseillers :
 - de proclamer Monsieur Eric FALLOUS conseiller délégué à la démographie médicale, élu membre du bureau et le déclare installé ;
 - de proclamer Monsieur - Monsieur Joël LAGUIONIE conseiller délégué aux Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), élu du bureau et le déclare installé.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 15/10/2021

Pour extrait conf

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 15/10/2021

Périgueux, le 15/10/2021

Le Président,
Jacques AUZOU

